



Déclassifié¹

AS/Soc/NCP (2022) PV07add

31 janvier 2023

Fsocncppv07add_2022

Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Réseau de parlementaires de référence pour un environnement sain

Procès-verbal des auditions publiques

Tenues à Paris, le 2 décembre 2022

(Concerne le point 3 de l'ordre du jour)

1. Crise climatique et Traité sur la charte de l'énergie (TCE)

Dans ses propos liminaires, le **Président** rappelle aux membres que l'APCE a, pas moins de trois fois, appelé les États membres à rejoindre le Traité de la charte de l'énergie (Résolutions 1131(1997); 1434(2005) et 1531(2007)). À cette époque, son utilité ne posait pas de question. Cependant, il est désormais en contradiction avec l'Accord de Paris et sept pays ont indiqué vouloir quitter le Traité (Belgique, France, Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne et la Pologne). L'Italie fut le premier État à sortir du Traité, il y a 10 ans. La Direction générale à l'énergie (DG ENER) de la Commission européenne s'est fortement impliquée en faveur de la réforme du Traité.

La commission des questions sociales de l'APCE a eu l'occasion, à travers un avis préparé par M. Geraint Davies (Royaume-Uni) de s'exprimer sur la résolution de conflits par arbitrage entre investisseurs et États, dans le cadre du rapport de M. Peter Omzigt (Pays-Bas) sur « La compatibilité avec les droits de l'homme de l'arbitrage investisseurs-État dans les accords internationaux de protection des investissements ». Dans cet avis, la commission regrette que dans ces modes de règlement alternatif (le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE), ou *ISDS* en anglais, et le système juridictionnel des investissements initié par l'Union européenne (*ICS* en anglais)) figure une protection démesurée à l'avantage des investisseurs.

Le Traité contient une clause de temporisation (parfois appelée clause-zombie et en anglais *sunset-clause*) qui offre une protection de 20 ans aux investisseurs après la sortie d'un État membre. Cet avantage pèse objectivement sur l'autonomie des États. Cette réunion devrait permettre à éclaircir le sujet de la modernisation ou de la sortie coordonnée des États du Traité.

L'échange de vues commence par la contribution à distance de **M. Guy Lentz**, Secrétaire général de l'organisation du Traité sur la charte de l'énergie, qui rappelle que l'objet du Traité est d'assurer l'approvisionnement fiable de l'énergie. À ce titre, le Traité reste d'actualité : tous les membres de l'Union européenne ont adhéré au Traité qui fait partie de l'acquis communautaire. Il n'est cependant pas actuellement en ligne avec l'Accord de Paris ou le *New Green Deal*.

En vue de moderniser le Traité, les États-parties et les producteurs d'énergie ont participé aux 18 cycles de négociation de quatre jours. La formule modernisée permet d'arrêter les nouveaux investissements dans les énergies fossiles à partir du 15 août 2023 et abaisse la protection à 10 ans seulement. L'hydrogène est désormais couvert par le Traité, ainsi que les énergies renouvelables. Or, au sein du COREPER (organe de décision au niveau des représentants permanents du Conseil de l'UE), l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et l'Espagne ont bloqué la modernisation du Traité. Il n'y a plus de majorité qualifiée en faveur. La Commission européenne a par conséquent retiré le point des travaux. La modernisation n'a donc pas pu être abordée lors de la réunion plénière de l'organisation du Traité. La Slovaquie a aussi indiqué se retirer. M. Lentz exprime son « énorme déception », surtout, qu'en l'état, la protection des investissements est maintenue jusqu'en 2044.

M. Moutquin interroge M. Lentz sur les 52 milliards d'euros qui ont été versés à des investisseurs à cause du Traité. Il demande ce qui peut être sauvé de ce « traité condamné ». Enfin, il interroge en quoi la question

¹Le procès-verbal a été approuvé et déclassifié par le Réseau de parlementaires de référence pour un environnement sain lors de sa réunion du 25 janvier 2023.

russe influe sur le Traité. Il conteste la déréglementation du marché de l'énergie et note que la Hongrie cherche à protéger ses nationaux en régulant les prix. Les compagnies seraient en mesure d'attaquer ce pays.

Le Président note le retrait de plusieurs pays. Il interroge sur les possibilités de moderniser le Traité actuel, puisque la situation actuelle est défavorable.

M. Grin souligne que stopper la modernisation ne règle pas les problèmes.

M. Lentz note qu'il y a eu de réels efforts négociés dans le cadre de la modernisation de Traité et qu'aucune certitude n'existe quant aux montants qui auraient été alloués suite aux décisions d'arbitrage. La protection permise par la clause des 20 ans n'a pas été discutée séparément. Elle continuera de s'appliquer si les pays partent à ce stade des négociations. Pour l'instant, la Commission européenne travaille encore sur la modernisation et de nombreux pays restent dans le Traité. D'autres s'apprentent à y adhérer (Chine et certains pays africains). Les pays sortants pourraient être contraints à revoir des centaines de traités bilatéraux et leur renégociation serait encore plus fastidieuse.

Mme Marie-Pierre Vedrenne, Députée au Parlement européen (Renew Europe, France), prend la parole à son tour (en visioconférence). Elle soutient un retrait coordonné des pays de l'UE du Traité depuis 2019 et évoque la résolution jointe récemment adoptée par le Parlement européen (par plus de 300 collègues) à l'initiative de quatre groupes politiques. Même modernisé, le Traité reste incompatible avec l'Accord de Paris. Le système d'arbitrage limite les capacités des États membres à légiférer par eux-mêmes. 70 % des États membres de l'Union européenne sont favorables à la sortie coordonnée.

M. Moutquin objecte que les Européens ne sont pas les assureurs des investisseurs. De plus, 9 millions de personnes meurent chaque année à cause des énergies fossiles. Il demande quelles seront les suites de la résolution du Parlement européen.

Mme Tanguy demande quels pays résistent encore à la sortie coordonnée, poussée par le Président Macron.

M. Grin interroge comment trouver un bon équilibre.

M. Tahal rappelle que son pays Kosovo est à la fois le plus pauvre et le plus jeune pays d'Europe. Il est fortement impacté par les questions énergétiques.

Le Président interroge sur la date de la sortie coordonnée. La clause des 20 ans implique une réponse réfléchie.

Mme Vedrenne souhaiterait une réunion à huis clos avec la Commission européenne, qui a joué de façon très solitaire en faveur de la modernisation. Les pays qui posent problème sont ceux dirigés par le groupe PPE, malgré quelques divisions sur la modernisation, et les pays nordiques.

Mme Catherine Banet, professeure à l'Institut scandinave du droit de la mer de l'Université d'Oslo (Norvège), apporte une perspective juridique et met en perspectives avantages et désavantages du Traité. Il s'agit du seul traité multilatéral sur l'énergie dans le monde. Le Traité a été très utile dans un cadre spécifique et historique, en raison du Mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (ISDS) qu'il contient. C'est un accord mixte qui couvre des sujets variés liés à des degrés de compétences différentes de l'UE et des États membres. Les deux problèmes à résoudre demeurent la sortie accélérée et les différends intracommunautaires. Dans la situation actuelle, la modernisation est reportée à 2023 et la clause des 20 ans reste d'actualité. La modernisation implique l'unanimité. Il n'y a pas d'unanimité sur la neutralisation de la clause des 20 ans, car le besoin de financement des infrastructures énergétiques reste très pertinent.

[La présentation de Mme Banet est disponible sur extranet]

M. Moutquin demande s'il est possible de négocier un nouveau Traité.

M. Fridez souligne l'urgence climatique, alors que l'Europe est en situation de guerre. Comment empêcher des gens de faire des choses aberrantes face à cet imbroglio ? Comment renverser la table ? Il demande aussi si les cours d'arbitrage prennent en compte l'urgence climatique.

Le Président demande comment on peut contraindre les investissements à devenir « verts ».

M. Tahal souligne la nécessité de garder la réalité de la crise climatique en ligne de mire. Il interroge sur la question de l'usage du lignite.

Mme Banet explique que les conditions de sortie figurent dans le Traité. Pour l'instant, il n'y a pas de plan B et reprendre les négociations sera fastidieux, sans parler de la procédure de ratification des changements potentiels au Traité. Parler d'économie de guerre et d'urgence climatique permet en effet d'accélérer la prise

de décision. L'usage du lignite dépend du cadre national. Les cours d'arbitrage ne prennent pas en compte l'urgence climatique, car elles n'y sont pas incitées.

Le Président remercie les experts. Il note que le droit à un environnement sain s'impose comme une voie à suivre pour créer l'élan nécessaire à la sortie de l'impasse. En effet, la sortie coordonnée n'est pas une réponse satisfaisante et le statu quo l'est encore moins. Le réseau devra continuer à étudier ce dossier, qui est passionnant.

ATTENDANCE LIST / LISTE DE PRESENCE

(The names of members who took part in the meeting are marked in bold /
Les noms des membres ayant pris part à la réunion sont en caractères gras)

MEMBER STATES

Albania / *Albanie*

Andorra / *Andorre*

Armenia/ *Arménie*
EC/DA

Mr Armen GEVORGYAN

Austria / *Autriche*
SOC

Mr Stefan SCHENNACH

Mr Michel REIMON SOC

Azerbaijan / *Azerbaïdjan*
EC/DA

Ms Sevinj FATALIYEVA

Belgium / *Belgique*

Mr Rik DAEMS ALDE

Bosnia and Herzegovina
SOC

Ms Marina PENDEŠ EPP/CD
Mr Saša MAGAZINOVIĆ

Bulgaria / *Bulgarie*

Croatia / *Croatie*

Ms Zdravka BUŠIĆ EPP/CD

Cyprus / *Chypre*

Czech Republic / *République tchèque*

Denmark / *Danemark*

Estonia / *Estonie*

Mr Urmas REITELMANN EC/DA

Finland / *Finlande*

Ms Minna REIJONEN EC/DA

France

Ms Liliana TANGUY ALDE

Georgia / *Géorgie*

Germany / *Allemagne*

Ms Franziska KERSTEN SOC

Greece / *Grèce*

Mr George PAPANDREOU SOC

Hungary / *Hongrie*

Iceland / *Islande*

Mr Bjarni JÓNSSON UEL

Ireland / *Irlande*

Mr Thomas PRINGLE UEL
Ms Róisín GARVEY SOC

Italy / <i>Italie</i>	Ms Maria RIZZOTTI	EPP/CD
Latvia / <i>Lettonie</i>		
Liechtenstein	Mr Peter FRICK	ALDE
Lithuania / <i>Lituanie</i>		
Luxembourg	M. Paul GALLES	EPP/CD
Malta / <i>Malte</i>		
Republic of Moldova / <i>République de Moldova</i>		
Monaco	Mr José BADIA	EPP/CD
Montenegro / <i>Monténégro</i>	Mr Miloš KONATAR	SOC
Netherlands / <i>Pays-Bas</i>	Ms Margreet DE BOER Ms Agnes MULDER	SOC EPP/CD
North Macedonia / <i>Macédoine du Nord</i>		
Norway / <i>Norvège</i>	Ms Linda HOFSTAD HELLELAND	EPP/CD
Poland / <i>Pologne</i>	Ms Marta KUBIAK Ms Danuta JAZLOWIECKA	EC/DA EPP/CD
Portugal	Mr Pedro CEGONHO	SOC
Romania / <i>Roumanie</i>	Ms Maria Gabriela HORGA Mr Viorel Riceard BADEA	EPP/CD EPP/CD
San Marino / <i>Saint-Marin</i>		
Serbia / <i>Serbie</i>		
Slovak Republic / <i>République slovaque</i>		
Slovenia / <i>Slovénie</i>		
Spain / <i>Espagne</i>	Ms Carmen Leyte	EPP/CD
Sweden / <i>Suède</i>		
Switzerland / <i>Suisse</i>	Mr Jean-Pierre GRIN Mr Olivier FRANÇAIS	ALDE ALDE
Türkiye	Ms Emine Nur GÜNAY	NR
Ukraine	Ms Yuliia OVCHYNNYKOVA	ALDE
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	Baroness Doreen E. MASSEY	SOC
OBSERVERS / OBSERVATEURS		
Canada		
Israel / <i>Israël</i>	Mr Yorai Lahav HERTZANU	
Mexico / <i>Mexique</i>		

PARTNERS FOR DEMOCRACY / PARTENAIRES POUR LA DEMOCRATIEJordan / *Jordanie*Kyrgyzstan / *Kirghizstan*Morocco / *Maroc***Mr Allal AMRAOUI**

Palestine

**PRESIDENT OF THE ASSEMBLY / PRESIDENT-E DE L'ASSEMBLEE
EX-OFFICIO MEMBER / MEMBRE D'OFFICE**

Mr Tiny KOX

UEL

**PRESIDENTS OF POLITICAL GROUPS / PRESIDENTS DES GROUPES POLITIQUES
EX-OFFICIO MEMBERS / MEMBRES D'OFFICE**

SOC

Mr Frank SCHWABE

EPP/ CD

Mr Aleksander POCIEJ

EC/DA

Mr Ian LIDDELL-GRAINGER

ALDE

Mr Iulian BULAI

UEL

Mr George KATROUGALOS

PACE COMMITTEES CONCERNED / COMMISSIONS DE L'APCE CONCERNEESPolitical Affairs / *Questions politiques***M. Simon MOUTQUIN**

SOC

Legal Affairs / *Questions juridiques*

Mr Ziya ALTUNYALDIZ

NR

Migration / *Migrations*

M. Pierre-Alain FRIDEZ

SOC

Equality / *Égalité*

Ms Edite ESTRELA

SOC

Culture

Ms Inka HOPUSU

SOC

**BUREAU OF THE COMMITTEE ON SOCIAL AFFAIRS - EX-OFFICIO MEMBERS /
BUREAU DE LA COMMISSION DES QUESTIONS SOCIALES - MEMBRES D'OFFICE****Ms Selin SAYEK BÖKE**, Chairperson / *présidente*

SOC

Mr Alain MILON, First Vice-Chairperson / *premier vice-président*

EPP/CD

Ms Olena KHOMENKO, Second Vice-Chairperson / *deuxième vice-présidente*

EC/DA

Ms Sibel ARSLAN, Third Vice-Chairperson / *troisième vice-présidente*

SOC

**CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES /
CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX**Mr Cemal BAS, Spokesperson on Environment and Climate Change/ *Porte-Parole sur l'environnement et le changement climatique***OTHER PARLIAMENTARIANS PRESENT / AUTRES PARLEMENTAIRES PRESENTS**

Ms / Mme Anne Stambach-Terreoir France

COUNCIL OF EUROPE STAFF / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr / M. Gianluca Silvestrini, Head a.i. of the Department for Culture, Nature and Heritage / *Chef a.i. du Département de la Culture, de la Nature et du Patrimoine*

Mr / M. Krzysztof Zyman, Executive Secretary of the EUR-OPA Major Hazards Partial Agreement / *Secrétaire exécutif de l'Accord partiel sur les risques majeurs (EUR-OPA)*

Mr / M. Eoghan Kelly, Secretariat of the Convention on the Conservation of European Wildlife and Natural Habitats (Bern Convention) / *Secrétariat de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne)*

**SECRETARIAT OF THE PARLIAMENTARY ASSEMBLY /
SECRETARIAT DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE**

**Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development /
Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable**

Ms / Mme Aiste Ramanauskaite Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*

Mr / M. Guillaume Parent Co-Secretary/ *Co-Secrétaire*

Ms / Mme Corinne Lauber Assistant / *Assistante*